

Obligations de scolarité M1 Etudes sur le genre, parcours Anthropologie 60 ectS

Maquette EUR GSST

L'année de M1 a pour objectif de consolider la formation générale en anthropologie, tout en la complétant par des séminaires spécialisés sur le genre et les sexualités et par des séminaires d'ouverture aux autres sciences sociales. Elle peut être l'occasion d'une première expérience en milieu professionnel. A la fin de la première année, l'étudiant-e devra présenter un dossier de recherche préfigurant le mémoire final réalisé en M2.

Pour composer son parcours d'enseignement, chaque étudiant-e doit acquérir 60 ECTS.

Le nombre d'ECTS : en règle générale, un séminaire de 24h permet de valider 6 ECTS et donc 12 ECTS pour un séminaire de 48h. Il y a néanmoins des exceptions.

Les séminaires choisis sont inscrits sur une fiche pédagogique, signée par le/la tuteur-ice à date fixe (cf. calendrier de l'année) ; vous devez vérifier que l'ensemble de vos séminaires vous permettent d'obtenir 60 ECTS.

UE Tronc commun : 4 séminaires imposés (coef 4)

Actualités de la recherche en genre et sexualité	24h, 6 ectS
Ethnographier le genre : entretiens, observations	24h, 6 ectS
Quantifier le genre et la sexualité, 1 : le raisonnement statistique	24h, 6 ectS
Stage de terrain ou (en cas d'impossibilité) un séminaire fondamental du master Anthropologie	24h, 6 ectS

UE Spécialisation Genre et Sexualité : 1 séminaire à choisir (coef 1)

Un atelier de lecture ou un séminaire d'introduction/initiation, librement choisi dans l'offre du master Anthropologie du genre ou parmi ceux du master Genres	24h, 6 ectS
--	-------------

UE Recherche en sciences sociales : 1 séminaire à choisir (coef 1)

Le séminaire du tuteur/tutrice de mémoire ou si non pertinent un séminaire librement choisi dans l'offre du master Anthropologie	24h, 6 ectS
--	-------------

UE Ouverture disciplinaire : 1 séminaire à choisir (coef 1)

Un séminaire librement choisi parmi l'offre de l'EHESS exception faite des séminaires de moins de 3 ECTS ou non validables	24h, 6 ectS
--	-------------

UE Professionnalisation (coef 0.5)

Stage, expérience professionnelle en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche	3 ectS
---	--------

UE DOSSIER DE RECHERCHE (coef 2.5)

DOSSIER DE RECHERCHE	15 ectS
----------------------	---------

Précisions sur les modalités de contrôle des connaissances

- Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées, soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés et par l'assiduité aux séminaires. Les modalités du contrôle, qui doivent ménager une part importante à l'écrit (en dehors du mémoire), permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme.

- Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont portées à la connaissance des étudiant-e-s au plus tard un mois après le début des enseignements. Elles ne peuvent être modifiées en cours d'année.

- L'ensemble des séminaires choisis doivent correspondre aux attentes de la discipline « anthropologie » et faire l'objet d'un accord du tuteur ou de la tutrice.

- Le mémoire et les travaux annexes sont jugés par le Conseil pédagogique réuni en jury de la mention disciplinaire, et l'ensemble du cursus est évalué pour attribuer le diplôme de master.

Récapitulatif des travaux écrits à effectuer pour les étudiant-e-s en M1

Au cours de l'année, les étudiant-e-s ont à rédiger :

- Un **dossier de recherche de 40 à 60 pages** comprenant une première enquête mobilisant les méthodes de l'anthropologie et/ou un état des lieux critique de la littérature sur le sujet envisagé pour le M2. Ce dossier de recherche est noté par le tuteur ou la tutrice du master. **Il est à rendre obligatoirement en juin** (cf. calendrier).
- **6 autres travaux écrits** correspondant à la validation des 6 autres séminaires qui doivent être suivis au cours de l'année. Le contenu du travail écrit permettant la validation du séminaire doit rester « raisonnable » (maximum 10 pages).
- Le séminaire de tronc commun « Actualités de la recherche en genre et sexualité » est validé par l'assiduité et la note du dossier de recherche
- Les étudiant-e-s devront obligatoirement valider **l'UE professionnalisation**

Le passage en Master 2 se fera selon l'appréciation d'un projet de recherche de 5 à 7 pages évalué par le tuteur ou tutrice et soumis à validation par le Conseil pédagogique de la mention réuni en jury.

Les étudiant-e-s de M1 autorisé-es à passer en M2 par le jury de la Mention (**session unique en juin**) seront informé-es par mail des procédures de réinscription.